

Compte rendu de la journée des partenaires du 19 mars 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 19 mars 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE, représentant Mme la Directrice Interdépartementale empêchée.

La réunion a connu la participation du Colonel Roger Xavier OKOLA, Chef du Service Informatique.

Après le compte rendu de la réunion précédente fait par le Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE, qui a suscité quelques éclaircissements et observations, il a été procédé à l'habituel tour de table.

- **Des problèmes posés par la connexion informatique**

Le Commandant Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI a précisé que le problème est en voie d'être résolu de manière globale.

Il a rassuré les partenaires que les perturbations de connexion observées il y a quelques semaines au Bureau Principal Extérieur avaient été stabilisées.

Concernant la connexion au niveau des sites de certains partenaires, notamment NGOUALA TRANSIT et TRANSLO, la solution envisagée est le renouvellement des équipements.

- **De la rupture du stock de consommables informatiques**

Tout en regrettant la rupture du stock de consommables informatiques qui a été préjudiciable tant pour le Service que pour les usagers, le Chef du SEPI a indiqué que depuis le début de la semaine les choses sont en voie de normalisation.

Des dispositions ont été prises pour qu'à compter du lundi 22 mars 2010, tous les consommables soient disponibles.

Réagissant aux propos du Chef du SEPI, Madame Laurence THIEL représentant la Société SDV a fait savoir avec énergie que les partenaires sont las d'entendre les mêmes raisons sans que soient apportées des solutions durables. Elle a déploré la pénurie actuelle des BAE, des notes de détail et des intercalaires de déclarations, qui est préjudiciable tant pour la Douane, que pour les sociétés de transit. Elle a fait savoir aux participants que sa société, qui reçoit soixante à soixante-dix dossiers par jour, impliquant des sommes parfois colossales, ne peut les facturer faute de pouvoir saisir les déclarations y afférentes.

Madame THIEL a indiqué que cette situation a déjà occasionné un manque à gagner considérable aux sociétés de transit et à leurs clients, qui risquent de cesser leurs activités.

Elle a rappelé que malgré le fait que la Douane s'est réservé le droit d'imprimer les notes de détail, le problème n'a jamais trouvé de solution durable.

Madame THIEL, qui considère la note de détail comme étant un simple brouillon, a suggéré que son impression soit réservée aux sociétés de transit.

Elle a également suggéré que les sociétés de transit apportent leur contribution financière à l'acquisition de certains consommables.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a suggéré quant à lui que les maisons de transit soient autorisées à imprimer provisoirement des notes de détail.

Abordant la question des consommables, le Colonel Roger Xavier OKOLA a tenu à présenter des excuses pour les multiples désagréments causés par cette situation. Il a rappelé le manque d'autonomie du Service des douanes dans la gestion financière et matérielle des stocks des consommables, qui relève de la tutelle et a informé les partenaires que cette situation n'est pas propre à la Douane.

Le Colonel OKOLA a rassuré les partenaires que la tutelle vient de mettre en place une nouvelle politique de gestion de la redevance informatique, en vue de résoudre les différents problèmes liés au fonctionnement du système informatique.

Concernant la proposition d'impression des notes de détail par les maisons de transit, le Colonel OKOLA a précisé qu'elle était inacceptable, pour des raisons liées à la sécurisation des différents supports (d'où le changement par exemple de la couleur des notes de détail, qui sont aujourd'hui jaunes).

• De l'apurement informatique de certains dossiers

Le Chef du SEPI a souligné que pour des problèmes spécifiques concernant l'apurement informatique de certains dossiers, les partenaires doivent s'adresser à son service en indiquant exactement sur leur demande les dossiers qui n'ont pas été apurés, pour permettre à l'équipe technique d'y remédier.

Madame THIEL a rappelé que malgré les assurances obtenues, les problèmes techniques liés à l'apurement des IM9 n'ont jamais été résolus. Beaucoup d'IM9 ont déjà été prorogées trois fois. Elle a souhaité qu'une solution définitive soit trouvée à ce problème pour éviter des contrôles répétés de la part du Service des Douanes.

- **De l'application Exonet**

Le Chef du SEPI a fait savoir que la formation y relative n'est pas achevée. Les formateurs, qui se trouvent à Brazzaville, vont revenir à Pointe-Noire, pour la poursuite de la formation.

Il a informé les partenaires que le Service a reçu des Sociétés DHL et BIOCARE des attestations qui ont été insérées dans le système, dans le cadre de la procédure de facilitation. Les sociétés concernées pourront faire des saisies directes.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a souhaité que l'application EXONET soit étendue aux compagnies minières.

- **Du démarrage des activités de la Cellule scanner**

Le Colonel OKOLA a informé les participants qu'à compter du lundi 22 mars 2010, certaines déclarations seront cotées au circuit scanner.

Il a précisé qu'une version amendée de la Note de Service N° 057/MFBPP/DGDDI-DLC du 10 février 2010 relative au circuit de dédouanement des marchandises soumises au scannage sera diffusée incessamment.

Monsieur Youssouf MONDOHA, Directeur des opérations de COTECNA, a informé les partenaires des dispositions prises en vue du démarrage effectif des activités de la Cellule scanner.

Des tests « grandeur nature » débiteront le lundi 22 mars 2010. Le démarrage effectif aura lieu après la mise au point des différents réglages requis.

Certaines marchandises ne feront plus l'objet de l'inspection physique avant embarquement, à l'exception des marchandises considérées comme « sensibles ».

Le scannage des conteneurs va limiter l'ouverture systématique des conteneurs à destination.

Monsieur MONDOHA a précisé que les conteneurs à ouvrir seront orientés vers la nouvelle zone logistique, lorsque les travaux d'aménagement seront terminés. Le souci de COTECNA et de la Douane est de ne pas générer des coûts supplémentaires dus notamment à la manutention des conteneurs.

Pour les cas simples, les conteneurs seront orientés vers la zone de dépotage. Ce dernier ne devra pas excéder 2 à 3 heures. Quant au scannage proprement dit, il requiert en moyenne 3 minutes pour un conteneur. A cette durée il convient d'ajouter le temps requis pour l'entrée et la sortie du site, soit 10 minutes en moyenne.

La Douane se réserve la latitude d'orienter différents conteneurs vers le scannage.

- **De l'application de la Note de Service n° 068 relative aux Maisons de transit autorisées à dédouaner pour autrui**

Le Chef du SEPI a informé les partenaires que le blocage des opérations en douane des commissionnaires qui n'auraient pas déposé copie de leur agrément auprès du SEPI a été reporté au 22 mars 2010.

- **Des nouvelles procédures de COTECNA**

Monsieur MONDOHA a précisé que COTECNA se tient à la disposition des usagers pour les informer sur les nouvelles procédures en vigueur. Une plaquette d'information mise à jour est actuellement en cours de distribution.

- **Des prétendues tracasseries au secrétariat du Bureau Principal Port**

Le Colonel GOYO Ange a fait savoir qu'après vérification de la situation auprès du secrétariat dudit Bureau, il s'avère que des perturbations sont créées par les usagers eux-mêmes qui, sans respecter l'ordre d'arrivée, cherchent à être reçus au même moment. Des dispositions ont été prises pour assurer la fluidité et la célérité de l'accueil des usagers.

- **De la garde prolongée des déclarations par les Inspecteurs de visite et des demandes tardives de visite physique**

Madame Béatrice BIDOUNGA de CFAO a déploré la garde prolongée des déclarations par les Inspecteurs de visite, qui décident parfois de procéder à des visites physiques longtemps après la saisie des déclarations. Elle a également déploré les demandes systématiques de visite physique, formulées parfois plusieurs mois après la souscription des déclarations, pour les marchandises en entrepôt, ce qui constitue un frein à l'apurement des déclarations.

Madame Nicole PIETROBELLI de TMC a suggéré que pour les IM9 la visite physique ait lieu au moment de la souscription de la déclaration.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE en a pris acte et a rassuré les partenaires que des dispositions seront prises pour corriger les dysfonctionnements constatés.

Le Colonel Augustin MBOBI, Chef de Section au Bureau Principal Port a déploré le fait qu'en cas de rétention abusive d'une déclaration par un Inspecteur de visite, les usagers n'utilisent pas les voies de recours qui sont à leur disposition, aux différents échelons de la hiérarchie.

- **De l'application des dispositions de la Note de Service n°435 du 15 octobre 2008**

Monsieur Eric RUIZ, Président Directeur Général de CFAO et Vice-président d'UNICONGO a fait remarquer que les choses se sont plutôt dégradées depuis la publication de la Note de Service N° 435, entraînant une multiplication des coûts financiers, notamment des pénalités pour non respect des délais de livraison, des frais de magasinage, des surestaries, etc.

Il a souhaité que face à cet état des choses, la notion de partenariat soit redéfinie, en tenant compte du fait que le partenariat implique l'équilibre entre les parties en présence.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE en a pris acte et transmettra ces observations à la hiérarchie.

- **De la vulgarisation des décisions arrêtées lors des Journées des partenaires**

Tout en faisant valoir que la Journée des partenaires permet de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes ou difficultés, Monsieur ITSOUA de GETMA a déploré le fait que les décisions prises au niveau de cet espace de concertation ne soient pas suffisamment vulgarisées aux différents échelons du Service des douanes.

- **De la célérité dans le traitement du courrier et le règlement des questions soulevées**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a tenu à remercier le Service des douanes pour la célérité démontrée dans le traitement du courrier et le règlement des questions soulevées, au niveau du Secrétariat de la Direction Interdépartementale, des Bureaux principaux et du Service des Enquêtes Douanières.

Le Chef du SEPI a rappelé aux partenaires que pour tout problème urgent, ils pouvaient lui adresser un courriel qu'il ferait suivre à la hiérarchie, afin que des solutions soient trouvées dans les meilleurs délais.

Commencée à 8h15, la réunion fin à 9h45.

**La Directrice Interdépartementale
des Douanes et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA